



PRÉFÈTE
DE L'ESSONNE

N° 3
Décembre 2017

La lettre de la sécurité routière en Essonne

Contrairement à 2016, l'année 2017, qui s'achève, renoue avec une accidentalité et une mortalité routière à la hausse, en particulier en ce qui concerne les usagers vulnérables.

Face à ce constat, nous nous devons de maintenir une politique locale de sécurité routière active et visible sur le territoire essonnien. Cela passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière que sont les forces de l'ordre, les services de l'Etat, l'ensemble des collectivités locales, les associations et les entreprises.

Afin d'être en adéquation avec les enjeux nationaux de sécurité routière et parce qu'ils se vérifient sur le département, la Préfecture de l'Essonne oriente ses enjeux de 2018 à 2022 sur :

- les jeunes,
- les seniors,
- les usagers deux-roues motorisés,
- les produits psychoactifs,
- le risque routier professionnel,
- les distracteurs.

Les opérations de contrôles routiers des forces de l'ordre, organisées sur l'ensemble du réseau routier, doivent être maintenues car les statistiques démontrent que le comportement des usagers de la route, lié au non respect des règles de sécurité, à la vitesse, à la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, reste toujours le principal facteur d'accident corporel de la route.

Les actions de sensibilisation aux risques routiers auprès du public restent essentielles pour développer une culture du risque routier chez l'utilisateur. La Préfecture, en partenariat avec le Conseil Départemental, subventionne, conseille et forme, le cas échéant, les collectivités territoriales et les associations qui souhaitent organiser ce type d'actions.

De nombreuses actions en direction des usagers vulnérables que sont les deux-roues motorisés, continueront d'être mises en oeuvre tout au long de l'année 2018.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES





Consulter les prévisions
météorologiques et de circulation
www.bison-fute.gov.fr



En fonction des conditions
être vigilant ou reporter
son déplacement

Vérifier la pression de l'ensemble
des pneus, y compris la roue de
secours



La pression doit être vérifiée "à froid"
Elle varie en fonction de la température
extérieure
Il convient de rajouter 0,2 bar à froid

Privilégier les pneus hiver
Il est indispensable d'équiper
les 4 roues pour conserver
un niveau d'adhérence satisfaisant



Leur gomme plus tendre et leurs
sculptures plus profondes
améliorent l'adhérence et le freinage

En montagne, mettre des chaînes,
elles sont autorisées sur les routes
enneigées



Il est conseillé de réduire
fortement sa vitesse et ne pas
dépasser 50 km/h
Faire un essai de montage
avant le départ

Emporter un "kit de survie" au froid
(vêtements chauds, une couverture
de survie et de l'eau en quantité)



une raclette pour gratter
un pare-brise givré
des ampoules de rechange
une lampe de poche

Bien voir et être vu
Gardez vos distances
1 trait = danger
2 traits = sécurité



Allumer les feux de croisement
dès que la luminosité est insuffisante
Être attentif aux usagers vulnérables
souvent peu éclairés

Ne jamais dépasser un engin
de service hivernal en action



L'accidentalité en novembre 2017

Bilan du mois :

	Accidents corporels :	Personnes tuées :	Personnes blessées :
Novembre 2017 provisoire	136	6	164
Novembre 2016	141	3	184
tendance	↗	↘	↗

Cumul depuis le début de l'année :

	Accidents corporels :	Personnes tuées :	Personnes blessées :
2017 provisoire	1388	38	1748
2016	1328	22	1664
tendance	↗	↗	↗

Accidents mortels, localisation et type d'usagers depuis le début de l'année :



5 Piétons



3 Cyclistes



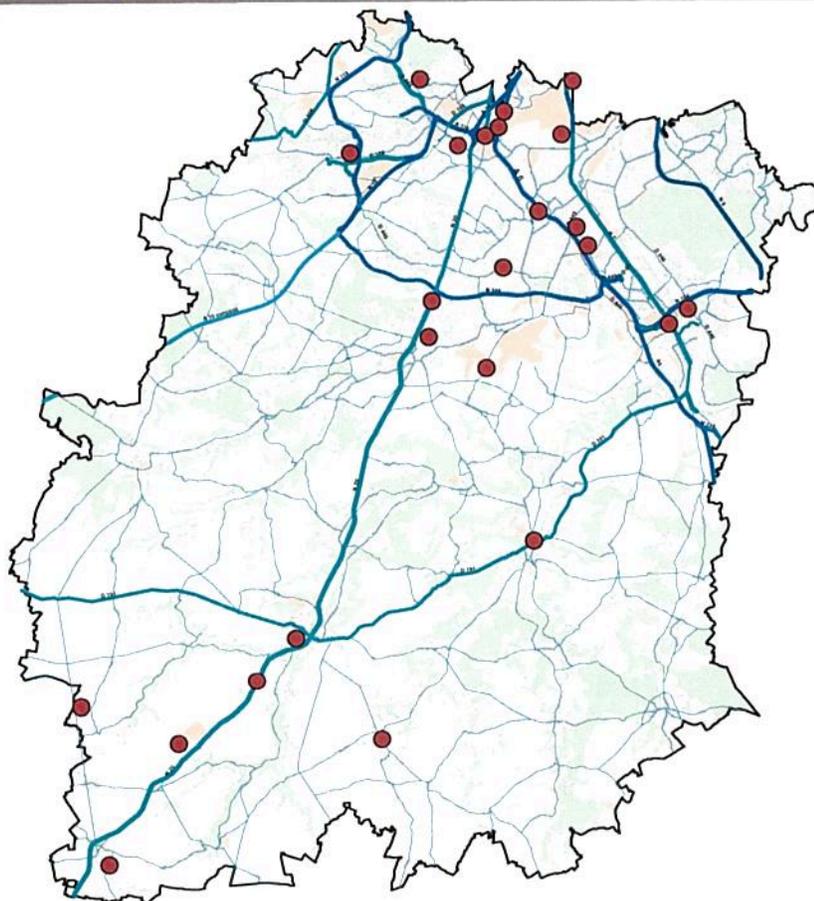
2 Cyclomoteurs



13 Motos



15 VL



Les actions de sécurité routière de la fin de l'année 2017

Les séniors



Le 9 septembre 2017 à Verrières le Buisson Action avec les séniors sur des thèmes du code de la route et de sensibilisation aux risques (alcool, vitesse, temps de réaction).

Les 10 km de Polytechnique

Le 17 septembre 2017, se déroulait la course pédestre sur le site de l'école Polytechnique de Palaiseau. Plus de 1000 brassards haute visibilité ont été distribués.



La randonnée moto de l'Essonne

Le 23 septembre 2017, se déroulait la 7ème édition de la randonnée moto de l'Essonne en présence du Délégué interministériel à la Sécurité Routière et du Directeur de Cabinet de la Préfète de l'Essonne, organisée par l'association Ensemble contre l'insécurité routière. Plus de 400 motards se sont rendus sur le site de l'ex-BA 217 de Brétigny sur Orge pour participer aux ateliers organisés (maniabilité et stand sécurité routière).



Les rencontres de la sécurité

Du 11 au 14 octobre 2017 avaient lieu les rencontres de la sécurité qui ont permis d'aborder différents thèmes avec les partenaires présents (police, gendarmerie, protection civile, éducation nationale, transporteurs, DDT, croix blanche, UMPS, prévention routière, croix rouge, SDIS, etc)



La sécurité routière en 2018

Les actions de sécurité routière prévisionnelles

Pour l'année 2018, plusieurs actions de sécurité routière sont en préparation :

- Plusieurs actions concernant les Séniors, dans les secteurs ouest, est et sud Essonne.
- Différentes actions avec les personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap (Dourdan).
- Une action à la Faculté des Métiers d'Evry.
- De nombreuses actions à destination des jeunes titulaires du permis moto.
- Plusieurs actions concernant l'interfile et les équipements pour les 2 roues motorisés.

Elaboration du Document Général d'Orientations

Dans un contexte difficile de reprise de l'accidentalité routière depuis 2013, l'objectif de diviser par deux le nombre de personnes tuées entre 2010 et 2020 nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs, à l'instar des engagements pris par des représentants du secteur privé et du secteur public pour réduire l'accidentalité dans le cadre des déplacements liés au travail.

Afin de susciter cette implication commune, le délégué interministériel à la sécurité routière a décidé de relancer l'élaboration du Document Général d'Orientations (DGO).

Le document général d'orientations que chaque département est invité à élaborer en 2017, pour la période 2018-2022, constitue un outil politique de programmation qui définira les orientations d'actions à mener mais également un outil de mobilisation locale pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents

Dans l'Essonne, les enjeux sont :

- les jeunes,
- les séniors,
- les usagers deux-roues motorisés,
- les produits psychoactifs,
- le risque routier professionnel,
- les distracteurs.

Le sécurité routière en 2018

Contrôle Sanction Automatisé (CSA)

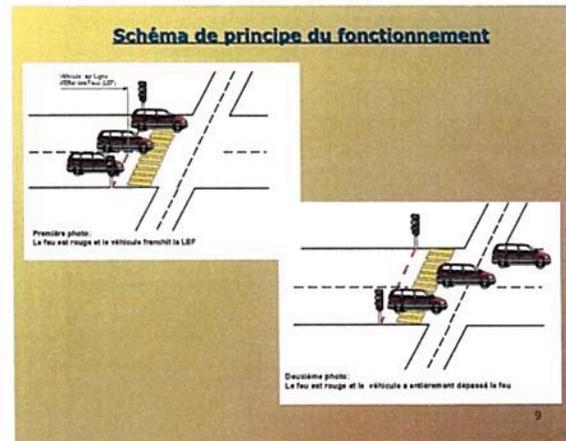
Contrôle des Feux Rouges

Afin d'améliorer les chiffres de l'accidentologie et notamment de réduire le nombre de morts sur les routes, des dispositifs de Contrôle Automatisé ont été mis en place : vitesse, feux rouges (ETFR) mais aussi passages à niveau.

Les Equipements de Terrain de Feux Rouge (ETFR) sont des équipements qui détectent le franchissement d'un feu tricolore lorsqu'il est dans sa phase rouge.

Pour constater l'infraction, le Centre Automatisé de Constatation des Infractions Routières (CACIR), situé à Rennes, s'appuie sur les éléments suivants :

- sur la première photo, le véhicule est sur la ligne d'effet de feu, alors que le feu est au rouge,
- sur la seconde photo, le même véhicule a continué sa route et a au moins entièrement franchi le feu.



Règlementation signalisation routière

L'importance du rôle de la signalisation routière s'accroît avec le développement de la circulation.

Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation. Insuffisante, trop abondante ou impropre, elle est facteur de gêne et d'insécurité.

Les principaux critères d'efficacité sont : l'uniformité, l'homogénéité, la simplicité et la continuité des directions signalées.

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR) rassemble l'ensemble de la signalétique routière : panneaux et marquage au sol.

Aussi, toute nouvelle signalétique, que ce soit un panneau routier ou un marquage au sol (tel qu'un passage piéton) doit faire l'objet d'une homologation.

Les démarches administratives



Le ministère de l'intérieur poursuit sa politique de modernisation des modalités de délivrance des permis de conduire.

Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture ou encore d'envoyer par la poste son dossier concernant son permis de conduire.

Désormais, toutes les démarches se réalisent en ligne en utilisant le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés.

Ce site institutionnel est entièrement gratuit (hors coût légal), facile d'utilisation 24h sur 24 et ce sur l'ensemble des outils informatiques.

Vous pouvez également appeler le 34 00 (0,06cts euros/minute + coût de l'appel) pour avoir des informations sur vos démarches.

On retrouve, au sein de la Préfecture de l'Essonne, un point numérique avec 3 jeunes service civique, qui sont à la disposition des usagers afin de les guider dans leurs démarches.

On retrouve ses mêmes points numériques en sous Préfecture (Etampes et Palaiseau)



Les demandes ne sont plus instruites dans chaque préfecture, mais dans des Centres d'Expertise et de Ressource des Titres (CERT), compétents pour plusieurs départements, qui sont désormais les acteurs de l'instruction des demandes de titres, des droits du conducteur et de la délivrance des permis de conduire.

L'ensemble des CERT de métropole et d'Outre-Mer ont été mis en place en novembre 2017.



Direction de la Réglementation
et de la Sécurité Routière
Boulevard de France
91012 EVRY cedex
Téléphone : 01 69 91 95 56
pref-sesr@essonne.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité nationale de la sécurité routière sur le
www.securiteroutiere.gouv.fr

Retrouvez toute l'actualité départementale des services de l'État sur
<http://www.essonne.gouv.fr/>

et sur les réseaux sociaux

 @prefet.delessonne

 @prefet91

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES